Canada

Meeting the Challenge of the 1985 Budget

A Guide for Small Businesses

Government of Canada
Regional Industrial Expansion
Minister of State Small Businesses

Gouvernement du Canada
Expansion industrielle régionale
Ministre d'État Petites entreprises

©Minister of Supply and Services Canada 1986
Cat. No. C28-2/8-1985
ISBN 0-662-54110-3

It should be noted that this document outlines the budget proposals of May 23, 1985. In case of conflict between this document and relevant legislation, the legislation will govern.

The characters, businesses and examples depicted within this publication are purely fictitious and are used for illustrative purposes solely.

A Message from the Hon. André Bissonnette Minister of State for Small Businesses

On February 8, 1985, the Honourable Sinclair Stevens, Minister of Regional Industrial Expansion, and I released jointly the *Consultation Paper on Small Business*. The paper served as the basis for extensive public consultations which I conducted across Canada during February and March of this year. The views of hundreds of small business owners, entrepreneurs, representatives of national and regional small business associations, financial institutions, labour organizations and academics were heard.

One of the biggest problems facing small business owners and entrepreneurs was identified as the lack of adequate access to funds for business start-ups or expansions. The small business community unanimously expressed a desire for the government to create an economic climate that would encourage both growth and job creation.

In recognition of the important role we believe the small business community can play in bringing about economic renewal and job creation, I am pleased to inform you that your government has listened and has reacted. The Budget of May 23, 1985, contains measures to make funds more accessible to you. It includes amendments to the Income Tax Act which will free up Pension Funds and personal Registered Retirement Savings Funds for investment in small businesses. Major financial incentives will be put in place to encourage individuals, such as friends, family and personal contacts as well as small and large financial institutions, to invest in your business. Imagine if each of the 750,000 or so small businesses in Canada responded to the challenge of the 1985 Budget by creating one new permanent job. It would bring the nation a long way in its fight against unemployment.

This brochure gives you ideas about what the budget can do for you. My aim is to provide you with information that will help you and your business take the fullest advantage of the benefits and opportunities that we hope will flow from the improved climate for small businesses. The consultative process has been meaningful and responsive. Through the budget we are giving you opportunities to innovate, create and build.

The next step is up to you. Your government is confident you will respond to the challenge and it will keep on finding ways that respond to your needs.

Hon. André Bissonnette

Contents

Some Small Business Problems	5
Making Adequate Capital Available to Your Business	7
How to Improve Your Cash Flow	15
Helping You Plan for Your Retirement	17
A Summary of What the Budget Does for You	19

Some Small Business Problems . . .

George Neufeldt, 45, works as a warehouse foreman in a metal foundry in southern Ontario and earns a salary of $28,000. He has wanted to start his own custom woodworking business for many years but has never taken the plunge. Now he thinks that business conditions are right for his venture, but *George* has heard that it would be virtually impossible to get the $100,000 needed to start the business.

Technologies Unlimited is a young western-based high technology firm that has discovered a new technology for controlling the temperature in homes and businesses. This could result in substantial energy cost savings, and could be marketable worldwide. About $250,000 is needed to take the discovery from the drawing board to the working prototype stage. The company approached two Canadian venture capitalists who appeared impressed with the technology, but did not take discussions further. *Technologies Unlimited* may be forced to give up and sell the technology to foreign interests.

For three years *Monique Nadeau*, 35, has operated her own successful catering business in Montreal, attracting new customers all the time. *Monique* is finding that the business is constantly experiencing a "cash crunch" in spite of her success. She has asked her banker to extend more credit, but has been told that she will have to increase her equity by $50,000 before more credit can be extended. She has approached some friends and some local business people but nobody seems able to help her.

Paul and Jennifer Gardner have operated their souvenir manufacturing business in Moncton, New Brunswick, for almost 30 years. They are planning to retire in a few years, but are concerned about the tax consequences of selling the business. It is only in the last few years that they have been able to make the maximum allowable contributions to Registered Retirement Savings Plans. Other than the equity in their business, they have put aside very little for their retirement.

Most entrepreneurs have experienced one or more of these problems. This guide is intended to help you understand how the recent federal budget can help resolve some of these problems. In particular, it is intended to show how the budget will make more capital available for start-up, growth and diversification, while enabling business owners to keep more of the money they have earned. Through the small business consultation process, we listened to your concerns. Now we are acting.

How the Budget Helps Small Businesses

There are a number of measures in the budget specifically designed to:

- free up substantial capital for small businesses;
- help small businesses improve their cash flow; and
- help entrepreneurs achieve financial security when they retire.

Making Adequate Capital Available to Your Business

For many years some of the largest sources of investment capital such as pension funds and registered plans were not available to small businesses. There were few mechanisms to allow funds from a local community to be invested in local small businesses. To add to the problem, the income tax system created few incentives for individuals to invest in small businesses.

Freeing up capital for your business

1. $500,000 Tax Free

By 1990 individuals will be permitted to make lifetime capital gains of up to $500,000 tax-free. This measure will be phased in over six years, starting in 1985.

How This Incentive Works

The following table shows you how the after-tax return on a $50,000 investment made in 1986 in the equity of a small business will be affected by the capital gains exemption, if the investment is sold for $80,000 in 1990. This is contrasted with the return that would be obtained by putting the same amount of money in a savings account yielding $30,000 in interest over the same period:

	Return on Savings Account	Return on Investment in Small Business	
		Before 1985 Budget	After 1985 Budget
Original investment	$50,000	$50,000	$50,000
Interest income	30,000	—	—
Tax on interest[1]	(15,000)	—	—
Capital gain	—	30,000	30,000
Tax on capital gain[1]	—	(7,500)	—
Total return	$15,000	$22,500	$30,000
Annual rate of return	6%	9%	12%

[1]Assumes 50% tax rate.

The gain increases substantially and makes investment in small businesses more attractive than ever before

The government is providing Canadians with incentives to invest in small businesses instead of savings accounts. Friends, family and personal contacts, already a source of small business investment, should be much more willing to invest in your business.

What Small Business Owners Should Do

George Neufeldt needs $100,000 to start up his business. *Monique Nadeau* needs $50,000 to improve her cash flow. It is now up to *George* and *Monique* to persuade their circles of contacts that their business plans are sound and worthwhile supporting. With these budget measures, *George* and *Monique* have a better chance of getting the funding they need.

But what about *Technologies Unlimited*? Realistically, that company cannot expect to raise $250,000 from within its immediate circle. To help businesses like *Technologies Unlimited*, new ways are being developed to match businesses with investors other than family, friends and contacts. Community organizations are establishing "networks" to bring together people with money and people with ideas. Investment companies and venture capitalists are establishing small business "mutual funds" to pool investments in a number of small businesses within a community.

Technologies Unlimited should approach the local Chamber of Commerce and locally-based venture capital companies with its business plan. The capital gains tax exemption creates a strong incentive for those with money to find those with good business plans. We believe that people in communities across Canada will make it work.

Matching People with Ideas and People with Money

2. $20 Billion Now Accessible to Small Business

Registered Retirement Savings Plans (RRSPs) and Registered Retirement Income Funds (RRIFs) together represent a capital pool estimated at $40 billion. Before the budget, this capital was virtually inaccessible to small businesses. This constraint has now been removed and there are new opportunities available to gain access to a portion of these funds. It is now possible for owners of RRSPs and RRIFs to invest up to 50 per cent of these funds in small businesses. Some $20 billion is potentially available for investment in small businesses.

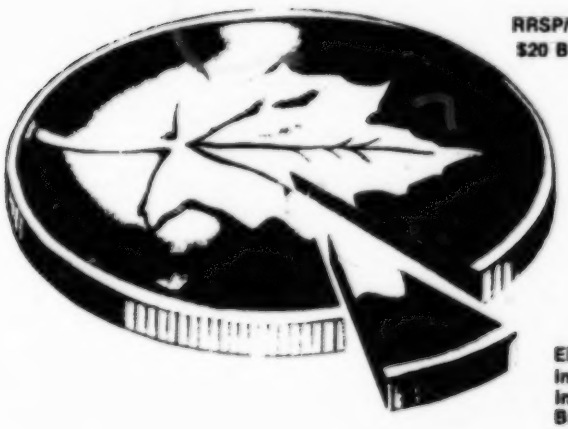

If only 10 per cent or $2 billion is used, 40,000 small businesses could receive an investment of $50,000

Owners of RRSPs and RRIFs can invest in small businesses in two ways:

- by directly investing at arm's length in small businesses; or
- through organizations such as investment funds, banks and credit unions that manage RRSPs and RRIFs, creating Small Business Investment Limited Partnerships to invest in small businesses.

Why These Investments Will be Made

Consider an investor who is presented with an opportunity to invest $5,500 in shares of your small business. He will now be able to use funds from an RRSP, and will be much more likely to make the investment because:

- RRSPs may be his only source of funds available; and
- the investor will obtain a tax deduction for the full cost of the investment. If the investor's tax rate is 50 per cent this reduces the current out-of-pocket cost of the investment by half to $2,750.

What Small Business Owners Should Do

Small business owners such as *George Neufeldt* and *Monique Nadeau* will benefit, provided they make the effort to sell their ideas to the right people. They should approach their circle of contacts and point out how RRSP funds can be used. There are also many organizations that manage RRSP funds that *George* and *Monique* can now approach. These include credit unions, banks, trust companies, and investment funds, which can all channel RRSP monies into small businesses using Small Business Investment Limited Partnerships.

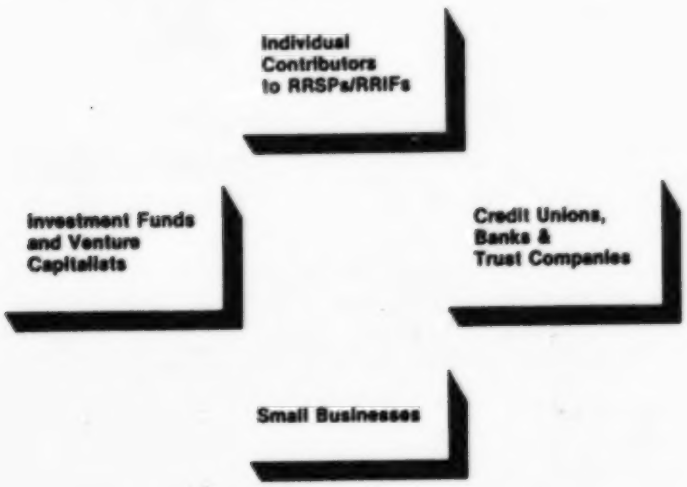

Small business owners will benefit, provided they make the effort to sell their ideas to the right people

Companies like *Technologies Unlimited* should contact investment funds and venture capitalists who will manage some of the Small Business Investment Limited Partnerships. They can also call on Chambers of Commerce or local economic development corporations to put them in touch with individual investors.

3. Pension Funds Freed Up for Small Businesses

Pension funds now total about $160 billion. Up to $11 billion is available for investment in small businesses.

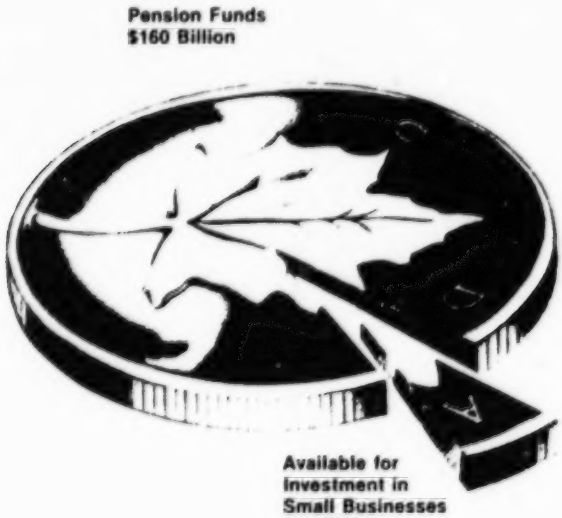

If only $1 billion is used, 20,000 small businesses could receive an investment of $50,000

Two new vehicles have been created to channel pension funds into small businesses:

- Small Business Investment Corporations
- Small Business Investment Limited Partnerships

These vehicles will permit pension fund managers to invest in small businesses more easily. They will also encourage the flow of funds to small businesses through other groups, such as venture capitalists, who already make significant investments in small businesses.

Why These Investments Will Be Made

For each dollar invested in small businesses by pension fund managers three dollars can now be invested in foreign assets. Since pension fund managers have long been seeking an increase in the limit on foreign investment, they will be receptive to investment opportunities in small businesses. The incentive is there!

What the Small Business Owner Should Do

Technologies Unlimited should take its business plan to major corporations, municipalities, hospitals, universities and colleges – in fact to any large employer. The pension funds of these organizations can be invested in small businesses using the Small Business Investment Corporation vehicle. *Technologies Unlimited* should approach trust companies and professional firms specializing in the management of pension funds on behalf of employers. They,too, will be looking for attractive investments in small businesses on behalf of their clients. *Technologies Unlimited* should also go to venture capitalists who will be

Pension fund investment in small businesses – the incentive is there

managing Small Business Investment Limited Partnerships on behalf of several pension funds.

It is now up to *Technologies Unlimited* and other companies to make it happen. They have to take the initiative, seek out investors and sell their ideas. Large investors do not have the resources to look for small business opportunities but they will be prepared to listen.

4. Labour — Another Source of Capital for Small Businesses

A strong incentive has been created for Canadians to invest in venture capital funds sponsored by labour organizations. Up to $1 of every $5 dollars invested by an individual in a labour-sponsored venture capital fund reduces the personal federal income tax payable by up to a maximum of $700.

Two conditions must be met before this incentive can apply:

- Funds must be invested in small- or medium-sized businesses.
- Provincial legislation must be put in place to enable funds to be used.

Les Fonds de solidarité des travailleurs du Québec was established in Québec in 1983 by the Québec Federation of Labour. This budget measure is an incentive for the creation of similar funds in other provinces.

Technologies Unlimited should pursue this additional source of small business financing created by the budget. Some companies will get this money; it's up to each small business to develop its own business plan, to approach labour organizations and to sell its ideas.

This budget measure will result in a flow of funds from Canada's workers into small businesses. It will be an investment by Canadians in economic renewal and will protect their own jobs and create new jobs for the future.

Canada's workers and small businesses – a partnership for the future

Let's review how more capital has been made available for your business

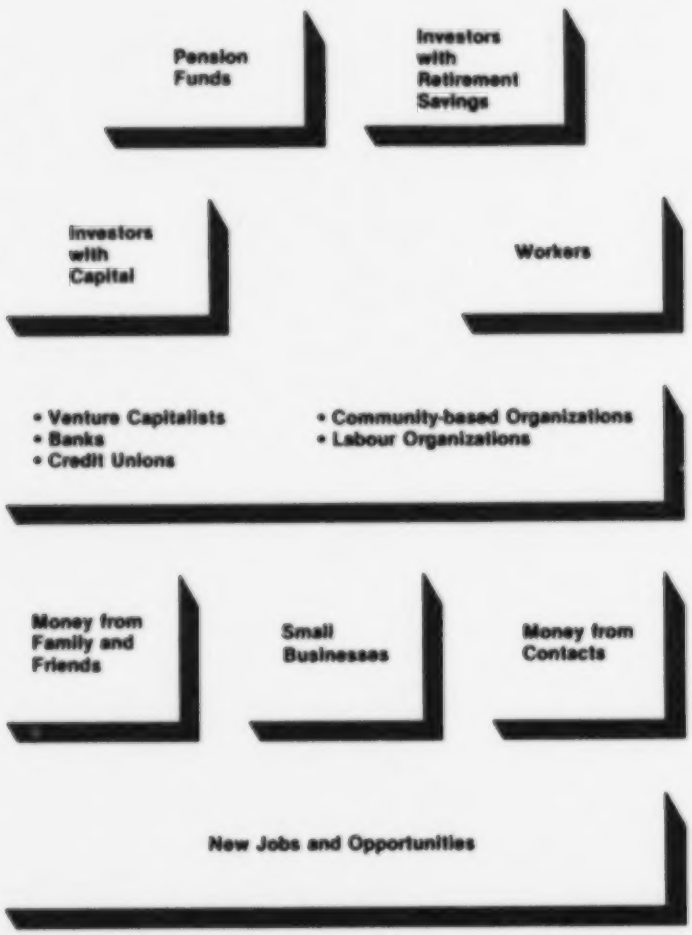

Now you know how the budget will help you attract capital, improve the equity base of your company and reduce your reliance on debt financing

How to Improve Your Cash Flow

From time to time small businesses have cash flow problems. The process of growth creates a demand for working capital that sometimes cannot be met easily.

Measures to help improve your cash flow

1. Cash Refund for Research and Development Increased

For every dollar spent on research and development, small businesses can obtain a 35 cent tax credit. If your company is not in a tax-paying situation and is unable to use the credit immediately, it will receive a full cash refund of credits resulting from expenditures of up to $2,000,000. You now get a full refund instead of 40 per cent. This means you can obtain credits of up to $700,000.

This is an ideal incentive for companies like *Technologies Unlimited*. Let's look at how *Technologies Unlimited* can take advantage of this tax credit when it spends its $250,000 on research and development.

	Before 1985 Budget		After 1985 Budget	
Current R&D Expenditures		$250,000		$250,000
Tax Credit 35%		87,500		87,500
Refundable Portion	(40%)	35,000	(100%)	87,500
Net Cash Required for R&D		$215,000		$162,500

A net improvement of $52,500

This change will improve the cash flow which is critical at the early research and development stage. It could permit small businesses like *Technologies Unlimited* to obtain additional financing from their bankers or other financial sources in anticipation of the tax credit. For example, *Technologies Unlimited* will have to raise less in equity than would have been required previously, since the remainder will be funded by the government through the tax refund. Until it actually receives the

refund, *Technologies Unlimited* might be able to obtain "bridge financing" from a financial institution. The fact that a lower amount of equity is now required will reduce the amount the firm must give up to fund its research and development.

In addition, the definition of research and development has been broadened. This will enable small businesses like *Technologies Unlimited* to count more of their expenditures as research and development for taxation purposes. Consult with your accountant.

2. Frozen Unemployment Insurance Contributions

Unemployment insurance contributions by both employers and employees are frozen at 1985 levels for 1986.

For *Paul and Jennifer Gardner's* manufacturing business, with 50 employees and an annual payroll of $1,000,000, this will mean a cash saving of about $3,500. The 11 per cent increase previously announced will not go into effect.

Contribution without rates being frozen	$36,400
Contribution with rates frozen	$32,900
Saving	**$ 3,500**

3. Small Business Bond Program Extended

The small business bond program, which was to have ended on December 31, 1985, has been extended to the end of 1987. It is designed to reduce interest costs for small businesses in serious financial difficulty. Financial institutions that lend money to these small businesses do not pay taxes on the interest they receive. Consequently they can offer a much lower rate of interest on loans. On the other hand, when the bond is used, the small business does not get a tax deduction for its interest expense.

How it Works

The use of a small business bond would have the following effect on the cash flow of a company with a bank loan of $500,000:

	Regular Bank Loan	Small Business Bond Bank Loan
Amount of Loan	$500,000	$500,000
Interest Rate	12%	7%
Interest Paid	$ 60,000	$ 35,000

A cash saving of $25,000 per year or over $2,000 per month

Helping You Plan for Your Retirement

Concern has been expressed over the inability of small business owners to properly plan for their retirement. Unlike most employees, entrepreneurs often have no pension plan other than the Canada Pension Plan. In addition, most small business owners can only make contributions to RRSPs in the good years. In leaner times, every available dollar must stay in the business. Many small business owners have only their businesses to rely on for security in their retirement.

New measures help turn this situation around

1. Capital Gains Tax Exemption

Each individual is now exempt from paying taxes on up to $500,000 of capital gains during his or her lifetime. This has a major impact on small business owners' ability to have adequate funds for their retirement.

Paul and Jennifer Gardner are planning to retire within a few years. Let's look at what happens if they sell their business in 1990 for $300,000 and make a capital gain of $240,000.

	Before 1985 Budget	After 1985 Budget
Proceeds from sale	$300,000	$300,000
Capital Gain	240,000	240,000
Tax on Capital Gain[1]	60,000	—
Cash Retained	$240,000	$300,000

[1]Assumes 50% tax rate.

***Paul and Jennifer* will now gain an extra $60,000 for their retirement**

2. Improvements In RRSP Rules Which Will Help Entrepreneurs

Small business owners often need all their available cash for their businesses and are only able to contribute to RRSPs when they are doing well. This prevents them from using RRSPs fully to plan properly for their retirement.

To improve this situation, the government has:

- allowed a "carry-forward" of unused contributions for up to seven years. If a person does not make a contribution in 1986, he can still make the 1986 contribution in any year until 1993.
- increased the maximum annual contribution from $5,500 today, to $15,500 by 1990.

Let's look at the benefit of these new measures for *Paul* and for *Jennifer Gardner* if they are unable to make RRSP contributions in the next three years because of the cash requirements of their business.

	Before 1985 Budget	After 1985 Budget	
	Actual Contribution	Actual Contribution	Cumulative Carry Forward Available[1]
1986	—	—	$ 7,500
1987	—	—	17,000
1988	—	—	28,500
1989	$5,500	$42,000	—

[1]this assumes sufficient pensionable earnings in 1986, 1987, 1988 and 1989.

Under the new rules maximum contributions are being increased gradually. Unused contributions for 1986, 1987 and 1988 of $7,500, $9,500 and $11,500 respectively, can be carried forward and used in 1989 together with the 1989 maximum contribution of $13,500.

Paul and Jennifer **will be able to build up a substantial retirement fund more quickly**

Retirement planning for the small business owner has been simplified. People starting a small business now have more assurance of security when they retire. One of the biggest concerns of small business owners has now been eased, allowing them to focus on the task of building their businesses.

A Summary of What the Budget Does for You

Starting up Your Small Business

- The *capital gains tax exemption* and the *freeing up of RRSP monies* for investment in small business makes more money available from the following sources:
  - your family, friends and personal contacts;
  - local investors through:
    - the local Chamber of Commerce
    - the local economic development corporation
    - your lawyer, accountant or business advisor; and
  - credit unions, banks and trust companies.
- The encouragement of *labour-sponsored venture capital* pools makes more money available from labour organizations.
- The *increase in RRSP contribution limits* from $5,500 to $15,500 by 1990 will allow you to set aside adequate retirement funds out of pre-tax personal income. If you can't make a contribution to your RRSP in any year, you can still make that year's contribution in any of the next seven years provided you have sufficient pensionable earnings. This recognizes that in some years your priority will be to put your money back into the business. These measures will help alleviate your concerns about the retirement aspects of owning a business.

Benefits For Research and Development

- The *increased refundable tax credit* for R&D will make it easier to handle the cash flow demands of the development stage. You should investigate the possibility of obtaining operating capital on the basis of the refundable credit from banks, credit unions, and trust companies.

- Because of the *capital gains tax exemption* and the *freeing up of RRSP money* for investment in small businesses you will find money available for research and development. You should contact:
  - venture capitalists, in particular those who draw funds from the local community;
  - small business mutual funds that pool many small business investors to spread risk; and
  - local investors with capital through:
    - your Chamber of Commerce
    - the local economic development corporation
    - your lawyer, accountant or business advisor.

- To benefit from the *freeing up of pension funds* for investment in small businesses you should approach:
  - venture capitalists;
  - major corporations;
  - local governments;
  - educational institutions;
  - hospitals;
  - Crown corporations; and
  - small business investment limited partnerships or funds that will be established by investment firms and venture capitalists.

Maintaining an Adequate Cash Flow

- *The capital gains tax exemption, the freeing up of RRSP and pension money* for investment in small businesses and *labour-sponsored venture capital* funds will help you raise more equity and avoid excessive reliance on debt. Present your case for financing to:
  - your own circle of contacts who know you have been successful and will now have much more incentive to invest; and
  - local investors, whom you can find through local institutions such as your Chamber of Commerce and economic development corporation.

  Once you have improved your equity base, you should be able to obtain working capital more easily from credit unions, banks and trust companies.

- The *freeze on U.I.C. contributions* for 1986 will keep money in your business that otherwise would have gone to government.

Selling Your Business and Preparing for Retirement

- The *capital gains tax exemption* will allow you to keep up to 33⅓ per cent more of the proceeds of the sale of your business. This should significantly enhance your retirement income.

- The *increased contributions to RRSPs* that you can now make will allow you to build up this source of retirement income much more quickly than in the past. In addition, for the year when you can't make an RRSP contribution, even though you have sufficient pensionable earnings, you can make that year's contribution in any of the next seven years. You no longer have to worry about missing a year or two.

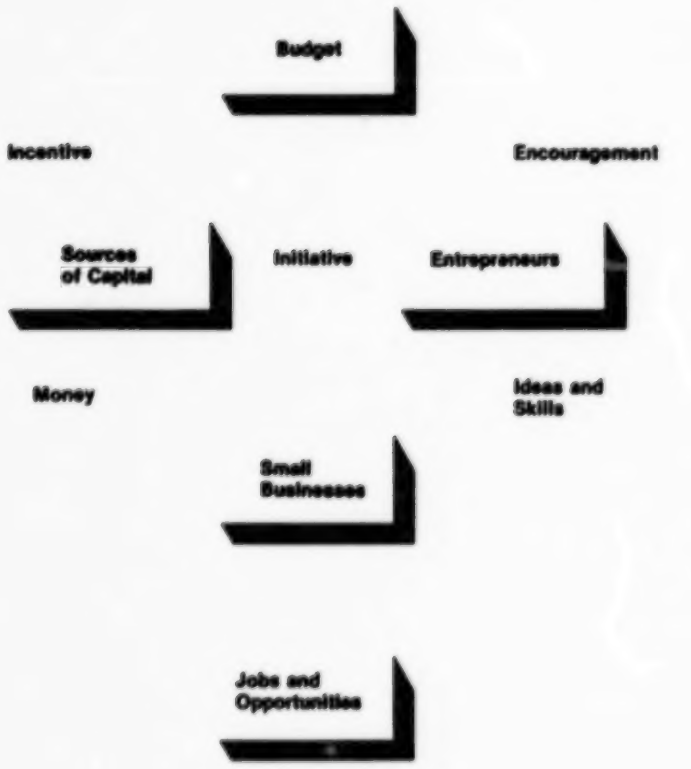

Meeting the Challenge of the 1985 Budget
Throughout the small business consultations your government listened and now has acted. Consultation is an ongoing process and we want to continue hearing from you. Call the Small Business Secretariat, collect, through the hotline at (613) 995-9197.

The budget measures are designed to create a strong economic climate within which your small business can operate successfully and profitably. It removes the obstacles to start-up and growth.

Only you have the vision of what your business can be. Only you can make it happen. The government has done its share in freeing up the resources you need to make your vision real. *The challenge is now up to you.*

Canada

Budget 1985
pour la
croissance de la petite entreprise

Un guide à l'intention de l'entrepreneur

Gouvernement du Canada
Government of Canada
Expansion industrielle régionale
Regional Industrial Expansion
Ministre d'État Petites entreprises
Minister of State Small Businesses

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986
N° de cat. C28-2/8-1985
ISBN 0-662-54110-3

Note : Dans la présente publication, les mots désignant les personnes du sexe masculin comprennent les personnes du sexe féminin.

Il est à noter que le présent guide décrit les propositions du budget du 23 mai 1985. En cas de conflit entre ce document et la législation pertinente, la législation aura prédominance.

Les personnes, les entreprises et les exemples décrits dans cette publication sont purement fictifs et ne sont utilisés qu'à titre d'explication.

Message du ministre d'État à la Petite Entreprise, monsieur André Bissonnette

Le 8 février dernier, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, monsieur Sinclair Stevens, et moi-même, avons publié conjointement le *Document de consultation sur la petite et moyenne entreprise*. Le document a servi de fondement aux vastes consultations que j'ai menées dans tout le pays, en février et mars derniers, et qui m'ont permis de recueillir l'opinion de centaines de propriétaires de petite entreprise, d'entrepreneurs, de représentants d'associations nationales et régionales de petites entreprises, d'institutions financières, d'organisations syndicales et d'universités.

L'un des principaux problèmes auxquels se heurtent les propriétaires de petite entreprise et les entrepreneurs réside dans l'accès limité aux capitaux, aux fins de lancement ou d'expansion d'entreprises. Les gens d'affaires ont, à l'unanimité, souhaité que le gouvernement établisse un climat économique propice à la croissance et à la création d'emplois.

Le gouvernement reconnaît le rôle important que les petites entreprises peuvent jouer pour le renouveau économique et la création d'emplois, et j'ai le plaisir de vous informer qu'après vous avoir prêté une oreille attentive, il a pris des mesures. En effet, le budget présenté le 23 mai dernier propose des mesures destinées à vous aider en rendant les capitaux plus accessibles. Il prévoit aussi des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui libéreront les fonds de pension et les fonds immobilisés dans des Régimes enregistrés d'épargne-retraite, aux fins d'investissement dans les petites entreprises. D'importants stimulants fiscaux seront offerts pour encourager les particuliers – amis, membres de la famille et relations personnelles – ainsi que les institutions financières, petites et grandes, à investir dans votre entreprise. Si chacune des quelque 750 000 petites entreprises au Canada relève le défi du budget 1985 en créant un nouvel emploi permanent, elle contribuerait à amener le pays à faire un pas de géant dans sa lutte contre le chômage.

La présente brochure vous renseigne sur ce que le budget peut faire pour vous. Mon but est de vous fournir de l'information qui vous aidera, vous et votre entreprise, à profiter au maximum des avantages qu'apporteront les débouchés qui, nous l'espérons, découleront du meilleur climat établi pour les petites entreprises. Le processus consultatif a porté ses fruits. Le budget vous donne maintenant les moyens d'innover, de créer et de bâtir.

Maintenant, c'est à vous de jouer. Le gouvernement est persuadé que vous relèverez le défi et il continuera à chercher des moyens efficaces pour mieux vous servir.

André Bissonnette

Table des matières

Certains obstacles auxquels se heurte la petite entreprise...	5
Mettre des capitaux adéquats à la disposition de votre entreprise	7
Accroître vos liquidités	15
Vous aider à planifier votre retraite	17
Voici en bref ce que vous offre le budget	19

Certains obstacles auxquels se heurte la petite entreprise...

George Neufeldt, âgé de 45 ans, est contremaître d'entrepôt dans une fonderie de métal, dans le sud de l'Ontario. Son salaire s'élève à 28 000 $. Il songe à lancer sa propre entreprise de travail du bois sur commande, mais ne peut se décider à franchir le pas. Or, *George* croit maintenant que la conjoncture est favorable à son projet, mais il a entendu dire qu'il lui serait presque impossible d'obtenir les 100 000 $ dont il a besoin pour faire démarrer son entreprise.

La société *Technologies Unlimited*, jeune société du secteur de la technologie de pointe établie dans l'Ouest canadien, a découvert une nouvelle technologie permettant de régulariser la température dans les maisons et les bureaux. Cette technologie contribuerait à réduire considérablement les coûts d'énergie et pourrait être vendue dans le monde entier. La société a besoin d'environ 250 000 $ pour mettre au point un prototype. Elle a contacté les représentants de deux entreprises canadiennes de capital de risque, qui ont semblé impressionnés par l'innovation mais n'ont pas donné suite aux discussions. La société devra peut-être abandonner son projet et vendre sa technologie à des compagnies étrangères.

Monique Nadeau, âgée de 35 ans, exploite avec succès depuis près de trois ans son propre service de traiteur à Montréal qui attire chaque jour de nouveaux clients. Malgré cela, son entreprise accuse constamment un « problème de liquidités ». Elle a demandé à sa banque de lui accorder plus de crédit, mais on lui a répondu qu'elle devrait d'abord augmenter sa mise de fonds personnelle de 50 000 $. Elle a demandé de l'aide à certains amis et à certains gens d'affaires locaux, mais personne ne semble être en mesure de l'aider.

Paul et Jennifer Gardner exploitent, depuis près de 30 ans, leur entreprise de fabrication de souvenirs à Moncton (Nouveau-Brunswick). Ils projettent de prendre leur retraite dans quelques années, mais ils se préoccupent des conséquences de la vente de leur firme sur le plan fiscal. Ils ne sont en mesure de verser les cotisations maximales autorisées aux Régimes enregistrés d'épargne-retraite que depuis quelques années seulement. Mis à part le capital investi dans leur entreprise, ils n'ont presque pas économisé d'argent pour leur retraite.

La plupart des entrepreneurs ont vécu au moins l'une de ces situations. Le présent guide a pour but de vous aider à comprendre comment le dernier budget fédéral vous permettra de résoudre certains de ces problèmes. Il vise en particulier à montrer aux propriétaires d'entreprise comment le budget peut mettre plus de capitaux à leur disposition pour le démarrage, la croissance et la diversification de leur entreprise et leur permettre de garder une plus grande part de l'argent qu'ils ont gagné. Dans le cadre du processus de consultation de la petite entreprise, nous avons pris note de vos préoccupations. Nous passons maintenant à l'action.

Comment le budget peut aider la petite entreprise

Le budget contient certaines mesures conçues spécialement :

- pour libérer d'importants capitaux aux fins d'investissement dans les petites entreprises;
- aider les petites entreprises à améliorer leur liquidité d'autofinancement;
- aider les entrepreneurs à assurer leur sécurité financière personnelle lorsqu'ils prendront leur retraite.

Mettre des capitaux adéquats à la disposition de votre entreprise

Pendant de nombreuses années, certaines des plus grandes sources de capitaux d'investissement, comme les fonds enregistrés et les régimes de pension, n'étaient pas facilement accessibles aux petites entreprises. Il existait peu de mécanismes permettant d'investir les fonds disponibles à l'échelle communautaire dans des petites entreprises locales. En outre, le régime d'impôt sur le revenu n'a guère incité les particuliers à investir dans de petites entreprises.

Libérer des capitaux pour votre entreprise

1. Exemption d'impôt sur des gains de 500 000 $

D'ici à 1990, les particuliers auront droit à une exemption à vie des gains en capital d'une valeur de 500 000 $. Cette exemption sera introduite progressivement sur une période de six ans, à compter de 1985.

Comment s'applique cette mesure

Le tableau ci-après vous montre de quelle façon l'exemption des gains en capital influera sur le rendement après impôt d'un investissement de 50 000 $ effectué en 1986 dans une petite entreprise, en supposant que l'investissement soit vendu en 1990 pour la somme de 80 000 $. En comparaison, le tableau montre également le rendement d'un placement, au même montant, dans un compte d'épargne rapportant 30 000 $ d'intérêt au cours de la même période :

	Placement dans un compte d'épargne	Rendement d'investissement dans la petite entreprise	
		Avant le budget de 1985	Après le budget de 1985
Investissement initial	50 000 $	50 000 $	50 000 $
Revenus d'intérêts	30 000	—	—
Impôt sur les intérêts[1]	(15 000)	—	—
Gains en capital	—	30 000	30 000
Impôt sur les gains en capital[1]	—	(7 500)	—
Rendement total	15 000 $	22 500 $	30 000 $
Taux annuel moyen de rendement	6 %	9 %	12 %

[1]*Avec un taux d'impôt de 50 %.*

Les gains s'accroissent considérablement, ce qui rend plus attrayant que jamais l'investissement dans la petite entreprise

Le gouvernement fournit des stimulants pour inciter les Canadiens à investir dans des petites entreprises plutôt que dans des comptes d'épargne. Les amis, les membres de la famille et les relations personnelles, qui constituent déjà une source importante d'investissement dans la petite entreprise, devraient être dorénavant beaucoup mieux disposés à placer des fonds.

Ce que les propriétaires de petite entreprise devraient faire

George Neufeldt a besoin de 100 000 $ pour lancer son entreprise. *Monique Nadeau* doit trouver 50 000 $ pour améliorer la liquidité de son entreprise. Il appartient maintenant à *George* et à *Monique* de persuader le cercle de leurs connaissances que leur plan commercial est judicieux et vaut la peine d'être financé. Grâce à ces mesures budgétaires, *George* et *Monique* ont de meilleures chances d'obtenir les fonds dont ils ont besoin.

Mais, que peut faire la société *Technologies Unlimited* ? Elle ne peut vraiment pas s'attendre à recueillir 250 000 $ dans son cercle immédiat. Pour aider des entreprises comme celle-ci, on en est à concevoir de nouveaux moyens d'associer des entreprises et des investisseurs autres que des membres de la famille, des amis et des relations personnelles. Certaines organisations communautaires établissent actuellement des « réseaux » en vue de regrouper les gens qui ont des idées et ceux qui ont de l'argent. Des sociétés d'investissement et des sociétés de capital de risque s'affairent à constituer des « fonds mutuels » pour attirer des investissements dans un certain nombre de petites entreprises à l'intérieur d'une collectivité.

Regrouper les gens qui ont des idées et ceux qui ont de l'argent

La *Technologies Unlimited* devrait présenter son plan commercial à la chambre de commerce de sa localité et aux sociétés locales de capital de risque. L'exemption de l'impôt sur les gains en capital encourage fortement les gens qui ont de l'argent à s'associer aux personnes qui ont de bons plans commerciaux. Nous sommes persuadés que les gens de toutes les collectivités du Canada y arriveront.

2. La petite entreprise aura désormais accès à 20 milliards de dollars

Les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) représentent ensemble une réserve de capitaux de quelque 40 milliards de dollars. Avant le budget, ces fonds étaient en fait inaccessibles à la petite entreprise. Mais, cet obstacle a été éliminé. Il existe maintenant de nouvelles possibilités pour avoir accès à une partie de cette réserve. Les propriétaires de REER et de FERR peuvent désormais investir jusqu'à 50 % de ces fonds dans la petite entreprise. Quelque 20 milliards de dollars pourront être utilisés pour des investissements dans la petite entreprise.

Fonds des REER et des FERR
20 milliards de dollars

Montant pouvant
être investi
dans la petite entreprise

Si seulement 10 % de ces fonds ou 2 milliards de dollars étaient utilisés, 40 000 petites entreprises pourraient bénéficier d'un investissement de 50 000 $ chacune

Les propriétaires de REER et de FERR ont désormais la possibilité d'investir dans de petites entreprises. Pour ce faire, ils peuvent :

- effectuer directement un investissement sans lien de dépendance dans des petites entreprises;
- investir par l'entremise d'organisations comme des fonds de placement, des banques et des caisses de crédit qui administrent les fonds de REER et de FERR, créant des Sociétés en commandite de placement en petites entreprises pour investir dans ce secteur.

Les raisons pour lesquelles les gens investiront

Prenez un investisseur qui a la possibilité d'investir 5 500 $ dans des actions de votre petite entreprise. Comme il peut maintenant utiliser les fonds de son REER, il sera beaucoup plus enclin à effectuer cet investissement parce que :

- son REER est peut-être la seule source de fonds disponible ;
- l'investisseur obtiendra une réduction d'impôt pour le coût total de l'investissement; si le taux d'impôt de l'investisseur est de 50 %, cela réduit de moitié, soit à 2 750 $, le coût marginal déboursé de l'investissement.

Ce que les propriétaires de petite entreprise devraient faire

Les propriétaires de petite entreprise, comme *George Neufeldt* et *Monique Nadeau*, pourront tirer profit des mesures budgétaires à condition qu'ils vendent leurs idées aux bonnes personnes. Ils devraient contacter leurs relations personnelles et leur montrer comment utiliser les fonds de leur REER. En outre, *George* et *Monique* peuvent s'adresser à l'une des nombreuses organisations qui administrent les REER, notamment les caisses de crédit, les sociétés de fiducie et les fonds de placement, qui peuvent tous acheminer les fonds de REER vers des petites entreprises, par l'entremise des Sociétés en commandite de placement en petites entreprises.

Les propriétaires de petite entreprise pourront tirer profit des mesures budgétaires à condition qu'ils vendent leurs idées aux bonnes personnes

Les entreprises comme la *Technologies Unlimited* ont intérêt à s'adresser à des sociétés de capital de risque et des fonds de placement qui administreront certaines des Sociétés en commandite de placement en petites entreprises. Elles peuvent également communiquer avec les chambres de commerce ou les sociétés de développement économique de leur localité qui les mettront en relation avec des investisseurs.

3. Des fonds de pension libérés pour la petite entreprise

Les fonds de pension totalisent actuellement environ 160 milliards de dollars. Une certaine partie, pouvant atteindre 11 milliards, est disponible pour les investissements dans des petites entreprises.

Actif des fonds de pension
160 milliards de dollars

Montant disponible
pour les investissements
dans des petites entreprises
11 milliards de dollars

Si un milliard de dollars était investi, 20 000 petites entreprises pourraient recevoir un investissement de 50 000 $ chacune

Deux nouveaux mécanismes ont été créés pour acheminer des fonds de pension vers les petites entreprises :

- les Corporations de placement en petites entreprises;
- les Sociétés en commandite de placement en petites entreprises.

Ces mécanismes permettront aux administrateurs de fonds de pension d'investir plus facilement dans des petites entreprises. Il encourageront également les mises de fonds dans ce secteur par l'entremise d'autres groupes, comme les sociétés de capital de risque, qui effectuent déjà des investissements considérables dans les petites entreprises.

Les raisons pour lesquelles les gens investiront
Pour chaque dollar que les administrateurs de fonds de pension investiront dans des petites entreprises, ils pourront investir trois dollars dans des entreprises étrangères. Comme ces derniers tentent depuis longtemps de faire hausser la limite des investissements à l'étranger, ils accueilleront favorablement les possibilités d'investissement dans des petites entreprises, car ils y trouveront un stimulant

Ce que les propriétaires de petite entreprise devraient faire
La société *Technologies Unlimited* devrait présenter son plan commercial aux grandes sociétés, aux municipalités, aux hôpitaux, aux universités et aux collèges, en fait, à tout employeur important. Les fonds de pension de ces organisations peuvent être investis dans des petites entreprises par l'entremise des Corporations de placement en petites entreprises. Elle devrait également s'adresser à des sociétés de fiducie et à des firmes professionnelles spécialisées dans l'administration de fonds de pension pour le compte d'employeurs. Ces firmes chercheront également pour leurs clients des investissements attrayants dans des petites entreprises. Enfin, la

Les investissements de fonds de pension dans des petites entreprises – de nouveaux stimulants

Technologies Unlimited devrait aussi s'adresser à des sociétés de capital de risque qui administreront des Sociétés en commandite de placement en petites entreprises pour plusieurs caisses de retraite.

Il appartient maintenant à la *Technologies Unlimited* et aux autres compagnies de réaliser ce potentiel. Elles doivent prendre l'initiative, trouver des investisseurs, et vendre leurs idées. Les grands investisseurs n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour chercher des débouchés dans le secteur de la petite entreprise, mais ils sont disposés à écouter.

4. Les fonds de travailleurs : autre source de capital pour les petites entreprises

Le budget propose un important stimulant fiscal incitant les Canadiens à investir dans des fonds de capital de risque gérés par des associations de travailleurs. L'impôt fédéral sur le revenu d'un particulier peut être réduit de 1 $ ou moins pour chaque 5 $ investi dans un fonds de capital de risque établi par une association de travailleurs, et ce, jusqu'à concurrence de 700 $.

Voici les deux conditions à remplir afin de bénéficier de cette mesure :

- les fonds doivent être investis dans des petites ou moyennes entreprises;
- des lois provinciales doivent être établies pour permettre l'utilisation de ces fonds.

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec a été établi en 1983. Cette mesure parrainée par la province vise à favoriser la création de fonds semblables dans d'autres provinces.

La société *Technologies Unlimited* devrait tirer partie de cette nouvelle source de financement proposée dans le budget pour les petites entreprises. Certaines compagnies vont utiliser cet argent. Il appartient à chaque petite entreprise de dresser son plan d'activités, d'entrer en contact avec des associations de travailleurs et de vendre ses idées.

Cette mesure budgétaire amènera les fonds de travailleurs à investir les montants recueillis dans de petites entreprises. En réalité, les travailleurs investiront dans le renouveau économique et, ce faisant, assureront le maintien de leurs propres emplois et la création emplois pour l'avenir.

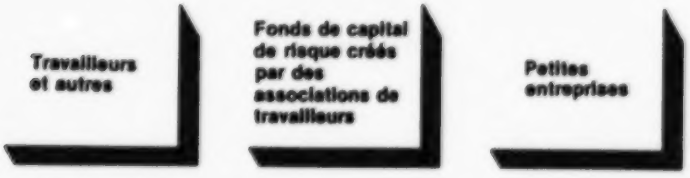

Les sources additionnelles de capital dont peut bénéficier votre entreprise

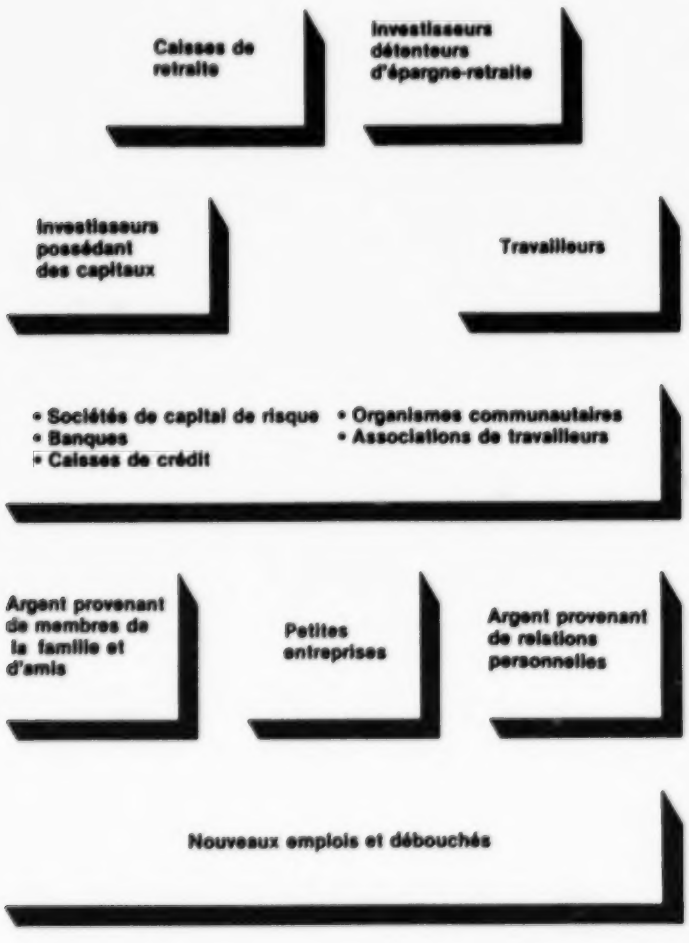

Vous savez maintenant comment le budget vous aidera à vous procurer des capitaux, à améliorer la capitalisation de votre entreprise et à réduire votre dépendance envers le financement par l'endettement

Accroître vos liquidités

Les petites entreprises éprouvent, à un moment ou à un autre, des problèmes de liquidités. Le processus de croissance crée une demande de capital à laquelle il n'est parfois pas facile de répondre.

Mesures destinées à vous aider à accroître vos liquidités

1. Remboursement accru des fonds consacrés à la recherche et au développement

Pour chaque dollar qu'elle consacre à la recherche et au développement, la petite entreprise peut obtenir un crédit d'impôt de 35 %. Si votre entreprise ne paie pas d'impôt et n'est pas en mesure d'utiliser immédiatement le crédit auquel elle a droit, on lui remboursera en totalité les crédits acquis jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars de dépenses effectuées. Vous obtenez maintenant un remboursement total plutôt que 40 % du crédit. Ce qui signifie que vous pouvez obtenir un crédit maximal de 700 000 $.

C'est là un stimulant fiscal qui convient parfaitement aux sociétés comme la *Technologies Unlimited*. Voyons ce que cette société peut retirer de cette nouvelle mesure, lorsqu'elle aura consacré 250 000 $ à la recherche et au développement.

	Avant le budget de 1985		Après le budget de 1985	
Dépenses actuelles en R. et D.	250 000 $		250 000 $	
Crédit d'impôt de 35 %	87 500 $		87 500 $	
Partie remboursable	(40 %) 35 000 $		(100 %)	87 500 $
Montant net des fonds nécessaires à la R. et D.	215 000 $		162 500 $	

Un accroissement net de 52 500 $

Cette mesure permettra aux entreprises d'accroître leurs liquidités, et l'on sait que la recherche et le développement exigent au départ des fonds considérables. Cette mesure pourrait permettre à des petites sociétés comme la *Technologies Unlimited* d'obtenir des fonds additionnels auprès de leurs banques ou d'autres institutions financières, avant qu'elles n'aient reçu le crédit d'impôt auquel elles ont droit. Par exemple, la *Technologies Unlimited* n'aura pas besoin d'obtenir autant de fonds que par le passé, grâce au remboursement de l'impôt que lui versera le gouvernement. En attendant de le recevoir, elle pourra probablement obtenir un financement

provisoire dans une institution financière. Enfin, cette mesure lui permettra de réduire le montant qu'elle doit affecter à ses activités de recherche et de développement.

De plus, la définition de la notion de recherche et de développement a été élargie. Cette révision permettra aux petites entreprises comme la *Technologies Unlimited* de déduire une plus grande partie de leurs dépenses en recherche et développement aux fins de l'impôt. Adressez-vous à votre comptable à ce sujet.

2. Gel des cotisations d'assurance-chômage

Pour l'année 1986, les cotisations d'assurance-chômage versées par l'employeur et par l'employé seront maintenues au niveau de 1985.

Pour *Paul et Jennifer Gardner*, qui exploitent une entreprise de fabrication, emploient 50 personnes et versent des salaires de l'ordre de 1 million de dollars, cette mesure se traduira par une économie d'environ 3 500 $. La hausse de 11 % qui avait été annoncée précédemment ne s'appliquera pas.

Montant des cotisations sans le gel des taux	36 400 $
Montant des cotisations compte tenu du gel des taux	32 900 $
Économie	**3 500 $**

3. Prolongation du Programme d'obligations pour la petite entreprise

Le Programme d'obligations pour la petite entreprise, qui devait prendre fin le 31 décembre prochain, a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 1987. Il a pour objet de réduire les dépenses d'intérêt des petites entreprises qui éprouvent de graves difficultés financières. Les institutions financières qui prêtent de l'argent à ces entreprises ne paient pas d'impôt sur les intérêts qu'elles touchent, ce qui leur permet de consentir des prêts à des taux d'intérêt moins élevés. Par contre, lorsque les obligations ont été utilisées, les petites entreprises n'obtiennent pas de déduction d'impôt applicable à leurs dépenses d'intérêt.

Comment fonctionne le programme

L'utilisation d'une obligation pour la petite entreprise aurait l'incidence suivante sur les liquidités de l'entreprise qui détient un prêt bancaire de 500 000 $:

	Prêt bancaire ordinaire	Prêt bancaire au chapitre du Programme d'obligations pour la petite entreprise
Montant du prêt	500 000 $	500 000 $
Taux d'intérêt	12 %	7 %
Intérêts versés	60 000 $	35 000 $

Une économie de 25 000 $ par an, soit plus de 2 000 $ par mois

Vous aider à planifier votre retraite

Le gouvernement se préoccupe de la difficulté qu'éprouvent les propriétaires de petite entreprise à prévoir des ressources financières appropriées pour leur retraite. Contrairement à la plupart des employés, les entrepreneurs n'ont souvent pas de régime de retraite, outre le Régime de pensions du Canada. Par ailleurs, la plupart des petits entrepreneurs ne peuvent cotiser à un REER que pour les années qui ont été bonnes. En période difficile, chaque dollar disponible doit être consacré à l'entreprise. Aussi, bon nombre de propriétaires de petite entreprise ne comptent-ils que sur leur entreprise pour assurer leurs vieux jours.

De nouvelles mesures ont été prévues pour changer cette situation

1. Exonération des gains en capital

Cette mesure consiste en une exonération des gains en capital jusqu'à concurrence de 500 000 $ pendant la durée de vie du contribuable. Elle se traduira par une nette amélioration de la capacité des petits entrepreneurs de réunir suffisamment de fonds pour leur retraite.

Paul et Jennifer Gardner prévoient de prendre leur retraite dans quelques années. Voyons ce qui va se passer s'ils décident de vendre leur entreprise en 1990, pour la somme de 300 000 $, et de réaliser des gains en capital de 240 000 $.

	Avant le budget de 1985	Après le budget de 1985
Produit de la vente	300 000 $	300 000 $
Gains en capital	240 000 $	240 000 $
Impôt sur les gains en capital[1]	60 000 $	—
Liquidités obtenues	240 000 $	300 000 $

[1]En supposant que le taux d'imposition soit de 50 %.

***Paul et Jennifer* obtiennent des gains additionnels de 60 000 $ qu'ils peuvent réserver à leur retraite**

2. Modification des règles régissant les REER, dans l'intérêt des entrepreneurs

Bien souvent, les petits entrepreneurs ont besoin de toutes leurs liquidités pour faire tourner leur entreprise, et ils ne peuvent cotiser à un REER que lorsque les affaires marchent bien. Ils ne sont donc pas en mesure de contribuer pleinement à un REER pour bien planifier leur retraite.

Pour améliorer cette situation, le gouvernement a décidé :

- de permettre le report des cotisations non versées sur une période de sept ans au maximum. En d'autres mots, quiconque ne cotise pas au REER en 1986 pourra effectuer cette cotisation au cours d'une année quelconque, d'ici à 1993;
- de porter le plafond de cotisation annuel de 5 500 $ – plafond actuel – à 15 500 $ d'ici à 1990.

Qu'apporteront ces mesures à *Paul et Jennifer Gardner*, s'ils sont dans l'impossibilité de verser la somme permise dans un REER pendant les trois prochaines années, en raison des besoins de liquidités de leur entreprise ?

	Avant le budget de 1985	Après le budget de 1985	
	Contribution actuelle	Contribution actuelle	Report cumulatif disponible[1]
1986	—	—	7 500 $
1987	—	—	17 000 $
1988	—	—	28 500 $
1989	5 500 $	42 000 $	—

[1]*Suppose des gains suffisants ouvrant droit à la cotisation maximale pour les années 1986, 1987, 1988 et 1989.*

Les nouvelles règles permettent une hausse graduelle des plafonds de cotisations. Les cotisations non versées en 1986, 1987 et 1988, qui s'élèvent respectivement à 7 500 $, 9 500 $ et 11 500 $, peuvent être reportées et versées en 1989, jusqu'à concurrence du plafond de 13 500 $.

***Paul et Jennifer Gardner* pourront se bâtir un fonds de retraite considérable beaucoup plus vite**

La planification de la retraite des propriétaires de petite entreprise a été simplifiée. Ceux qui lancent une petite entreprise jouiront désormais d'une plus grande sécurité au moment de leur retraite. L'un des principaux problèmes des propriétaires de ce secteur est donc dorénavant atténué, ce qui leur permet de concentrer leur énergie au développement de leur entreprise.

Démarrage de votre petite entreprise

- *L'exonération des gains en capital* et le *déblocage des sommes investies dans les REER* aux fins d'investissement dans la petite entreprise entraînent une augmentation des fonds disponibles auprès des sources suivantes :
  - vos parents, amis et relations personnelles;
  - des investisseurs à l'échelle locale, par l'entremise de :
    - la chambre de commerce de votre collectivité;
    - la société de développement économique de votre collectivité;
    - votre avocat, comptable ou conseiller financier;
  - des caisses de crédit, des banques et des sociétés de fiducie.
- L'appui accordé aux *investissements de capital de risque dans les fonds des travailleurs* accroît les capitaux offerts par les associations syndicales.
- L'*accroissement du plafond des cotisations aux Régimes enregistrés d'épargne-retraite*, qui passera de 5 500 $ à 15 500 $ d'ici à 1990 vous permettra de vous constituer un fonds de retraite adéquat à partir de votre revenu avant impôt. En outre, si vous ne pouvez verser une contribution à votre REER pendant une année donnée, vous pouvez l'ajouter à vos cotisations pendant l'une des sept années suivantes, à condition que vous ayez suffisamment de gains ouvrant droit à la pension. Cette mesure tient compte du fait que vous pourriez devoir conserver des fonds à l'usage de votre entreprise certaines années. Ces dispositions soulageront partiellement vos inquiétudes quant aux conditions de retraite qui s'offrent aux propriétaires d'entreprise.

Avantages pour la recherche et le développement

- *L'augmentation de la partie remboursable du crédit d'impôt à la R. et D.* permettra de répondre plus facilement aux besoins de liquidités des entreprises qui débutent. Vous devriez donc étudier la possibilité d'obtenir des fonds de roulement compte tenu de ce crédit remboursable, auprès des banques, des caisses de crédit et des sociétés de fiducie.

- *Grâce à l'exonération des gains en capital* et au *déblocage des fonds immobilisés dans les REER* aux fins d'investissement dans les petites entreprises, vous pourrez obtenir des sommes très importantes pour la recherche et le développement. Vous devriez communiquer avec :
  - des sociétés de capital de risque, notamment celles qui prélèvent des fonds à l'échelle locale;
  - des fonds mutuels de petites entreprises qui regroupent de nombreux investisseurs dans les petites entreprises, afin de partager les risques;
  - des investisseurs locaux, qui possèdent des capitaux, que vous devriez contacter par l'intermédiaire de :
    - votre chambre de commerce;
    - la société de développement économique de votre collectivité;
    - votre avocat, comptable ou conseiller financier.

- *Pour bénéficier du déblocage des fonds de pension* aux fins d'investissement dans les petites entreprises, communiquez avec :
  - des sociétés de capital de risque;
  - des grandes sociétés;
  - des administrations municipales;
  - des établissements d'enseignement;
  - des hôpitaux;
  - des sociétés d'État;
  - des Sociétés en commandite de placement en petites entreprises instituées par des sociétés d'investissement et de capital de risque.

Des liquidités suffisantes

- *L'exonération des gains en capital, le déblocage des fonds immobilisées dans des REER et d'autres régimes de retraite, aux fins d'investissement dans des petites entreprises et des fonds de capital de risque de travailleurs* vous aideront à accroître votre capitalisation et à dépendre moins des sources de financement par emprunt. Pour obtenir un financement, adressez-vous :
  - à vos relations personnelles qui savent que vous avez réussi et seront donc beaucoup plus portées à investir;
  - aux investisseurs locaux, que vous pouvez contacter par l'intermédiaire d'organismes, comme la chambre de commerce et la société de développement économique de votre collectivité.

  Lorsque vous aurez accru votre capitalisation, vous devriez pouvoir obtenir plus facilement des fonds de roulement auprès des caisses de crédit, des banques et des sociétés de fiducie.

- Le *gel des cotisations d'assurance-chômage* en 1986 vous permettra de consacrer à votre entreprise les sommes qui, autrement, auraient été versées au gouvernement.

La vente de votre entreprise et la préparation à la retraite

- *L'exonération sur des gains en capital* vous aidera à conserver jusqu'à 33⅓ % de plus des profits tirés de la vente de votre entreprise, ce qui accroîtra, de façon appréciable, votre revenu disponible pour la retraite.

- *L'augmentation du plafond des cotisations aux REER* permettra d'accroître cette source de revenus de retraite beaucoup plus rapidement que par le passé. En outre, pour ce qui est des années où vous ne pouvez contribuer à votre régime, même si vous avez suffisamment de gains ouvrant droit à la pension, vous pouvez reporter cette somme sur n'importe laquelle des sept années suivantes. Vous n'avez plus à vous inquiéter si vous ne pouvez contribuer à votre REER pendant une année ou deux.

Pour la croissance de la petite entreprise, un défi à relever
Le gouvernement a d'abord prêté une oreille attentive au secteur de la petite entreprise pendant les consultations. Maintenant il passe à l'action. Le processus consultatif est permanent et nous espérons connaître vos commentaires. Communiquez avec le Secrétariat à la petite entreprise, à frais virés, en composant le (613) 995-9197.

Ces mesures budgétaires visent à instaurer un climat économique sain qui permettra à votre petite entreprise de prospérer et d'être rentable. Elles éliminent les obstacles au démarrage et à la croissance.

Vous seul savez ce que peut devenir votre entreprise. Vous seul pouvez concrétiser vos projets. Le gouvernement a fait sa part en libérant les ressources dont vous avez besoin pour permettre à vos rêves de devenir réalité. *À vous de jouer.*